Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 035-213501455-20260416-2026_00042-DE

MAIRIE DE LANGON (35660)

Délibération N°2026-042

AFFICHE LE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 AVRIL 2026

L'an Deux Mille Vingt-Six, le seize Avril, à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Yves COLLEAUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : **le 10 Avril 2026.**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Vote	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mme Andrée LE ROUX, Mr Bertrand ROUINSARD, Mme Marylène MATHURIN, Mr Christian COUPARD, Mme Valérie MICHELIN, Mr Thierry TOREL, Mr Olivier RONDEAU, Mme Nathalie RICARD, Mme Virginie BOUGOT, Mr Julien COLIN, Mme Alexandra GUILLEMAIN, Mme Rosane GAUVIN, Mr Fabien PASQUET, Mme Marie Annick BARADA-JOUADE.

Absents non excusés :
Absents excusés :

Secrétaire de Séance : Mr Olivier RONDEAU

2026-042- Travaux d'urgence – Réfection du muret en pierre – Place de l'Eglise

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la dégradation du muret en pierre situé Place de l'Eglise, présentant un risque pour la sécurité publique et qu'il est nécessaire d'engager des travaux d'urgence.

Trois devis ont été sollicités :

- EURL LOLLIVIER-MESNIL de RENAC d'un montant de 13 299 € TTC,
- SARL LCGM de SAINTE ANNE SUR VILAINE d'un montant de 9 443.47 € TTC,
- Basile MONSAINGEON de LANGON d'un montant de 14 557 € TTC.

Après analyse des propositions, il a été décidé de retenir l'offre de EURL LOLLIVIER- MESNIL et qui peut intervenir dès le mois de Mai 2026, ce qui répond au caractère urgent de la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir le devis de l'EURL LOLLIVIER-MESNIL pour un montant de 13 299 € TTC,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document afférent à cette affaire,
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

